Vous demandez le baptême pour votre enfant

C'est une très **grande joie pour l'Eglise**. C'est un acte très important qui nous engage tous. Le baptême n'est pas un acte isolé, sans lendemain ; c'est la première étape d'un chemin sur lequel le baptisé doit avancer, accompagné par la communauté chrétienne, par les parents, parrain et marraine. Plus tard, le baptisé participera à **l'Eucharistie** et recevra le sacrement de **Confirmation.**

La préparation des parents au baptême des enfants

Deux rencontres de préparation sont prévues. L'une commune avec d'autres familles, la seconde avec une personne de l'équipe baptême, pour préparer la célébration et aussi approfondir si vous le souhaitez.

Voir calendrier ci-après

La célébration des baptêmes

Les baptêmes sont célébrés, sauf exceptions,

- A la basilique, les 1er et 3ème dimanche du mois à 10h30, pendant la messe.
- Le samedi à 16h30 dans les relais proposés suivant le calendrier à Saint-Agathon, Plouisy, Pommerit

Voir calendrier ci-après

L'offrande : un don à l'Eglise

Votre offrande fait partie du soutien à l'Eglise qui ne vit que de dons. Un dépliant vous sera remis pour évaluer votre participation.

Le montant est indicatif, avec volontairement une fourchette assez basse pour permettre aux personnes n'ayant que peu de ressources de participer. Chacun donne selon sa conscience.

Comment faire la demande ?

La première démarche est d'écrire ou d'envoyer un mail à la paroisse pour lui dire votre intention de faire baptiser votre enfant.
➔ paroisse.nddebonsecours@diocese22.fr

Dès lors que vous avez fait votre choix quant à la date du baptême, vous êtes invités à envoyer un mail au service baptêmes :
➔ baptemesguingamp@gmail.com

Vous indiquez

- nom et prénom de chacun des parents
- nom, prénom et âge du ou des enfants qui seront baptisés
- la date choisie pour le baptême
- la soirée de rencontre à Ty Santez Anna à laquelle vous participerez.

Le dossier administratif vous sera envoyé à réception de votre mail.

Merci de retourner le dossier complet à l'adresse suivante :
9 rue Marcel Paul 22200 Guingamp ou de le déposer à la maison paroissiale du Vally dans une enveloppe à l'attention du service baptêmes.



Il doit être remis au plus tard 5 semaines avant le baptême.

Ces documents doivent être des originaux, ils ne peuvent être envoyés par mail.

A quelle date et où célébrer en 2027

Date	Lieu	Horaire
dimanche 28 mars	Basilique	10h30
dimanche 4 avril	Basilique	10h30
samedi 10 avril	St Agathon	16h30
dimanche 18 avril	Basilique	10h30
samedi 24 avril	Plouisy	16h30
samedi 8 mai	Pommerit	16h30
samedi 15 mai	St Agathon	16h30
dimanche 23 mai	Basilique	10h30
samedi 29 mai	Plouisy	16h30
samedi 5 juin	Pommerit	16h30
dimanche 13 juin	Basilique	10h30
samedi 19 juin	St Agathon	16h30
dimanche 27 juin	Basilique	10h30
samedi 10 juillet	Plouisy	16h30
dimanche 18 juillet	Basilique	10h30
samedi 24 juillet	Pommerit	16h30
dimanche 1 août	Basilique	10h30
samedi 7 août	St Agathon	16h30
dimanche 15 août	Basilique	10h30
samedi 21 août	Plouisy	16h30
dimanche 29 août	Basilique	10h30
samedi 11 sept	Pommerit	16h30
dimanche 19 sept	Basilique	10h30
samedi 25 sept	St Agathon	16h30
dimanche 3 oct	Basilique	10h30

Le chemin vers le Baptême

Une réunion à TY Santez Anna,

6, rue de Kergillouard à Ploumagoar.

Ty Santez-Anna se situe à environ 100 m de l'église. Il faut prendre la route qui est située entre la mairie et l'église et se diriger vers la Mapa (résidence pour personnes âgées).

Au rond-point prendre à droite la rue de Kergillouard. **Attention accès peu visible.**

Si problème pour trouver l'accès appeler Joëlle au 06 73 51 80 23

De 20h30 à 22h00 (les vendredis)

pour réfléchir :

- A la signification du baptême,
- A ce qu'est l'entrée dans l'Eglise et une vie chrétienne,
- Aux responsabilités que prennent parents, parrains et marraines à l'éveil à la Foi.

Il est souhaitable de participer à l'une de ces rencontres 1 ou 2 mois avant le baptême

Dates de ces rencontres

5 février pour les baptêmes de mars, avril et mai

5 mars pour les baptêmes de mai et juin

9 avril pour les baptêmes de juin et juillet

21 mai pour les baptêmes de juillet et aout

11 juin pour les baptêmes d'aout et septembre

9 juillet pour les baptêmes de sept et octobre

Les vendredis de 20h30 à 22h

Le Parrain - La Marraine

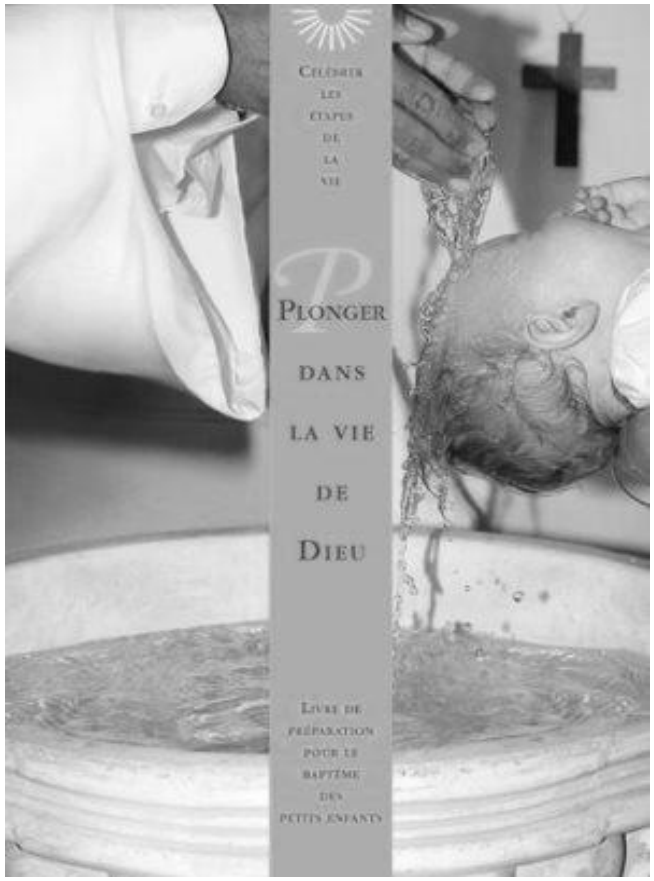
Le choix du parrain et de la marraine est IMPORTANT par la place privilégiée que l'un ou l'autre aura dans la vie de votre enfant. Ce choix vous revient. A vos côtés, ils devront s'engager à être des partenaires dans l'éducation chrétienne. L'âge minimum requis est habituellement de 16 ans, et il est indispensable que le parrain et/ou la marraine soit baptisé dans la religion chrétienne, aient été catéchisés et, si possible, confirmés. **Merci d'apporter un extrait de leur acte de baptême.**

Dans la mesure du possible, les parrains et marraines sont aussi invités à la réunion de votre choix à Ty Santez Anna.

NB : Il est nécessaire que les deux parents soient d'accord pour que leur enfant reçoive le sacrement du baptême. Les deux signatures seront demandées lors de l'inscription.

Merci de nous fournir également un acte de naissance de votre enfant.

Paroisse Notre-Dame de Bon Secours
GUINGAMP



« Parce que tu as du prix à mes yeux ; que tu as de la valeur et que je t'aime… »

Livre d'Isaïe 43, 4

Chemin vers le baptême

Année 2027